

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclamations, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent
être remis au bureau du
journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 19 FÉVRIER

DANS LA RUE !

Les hypocrites déclarations de M. Rouvier, ministre des finances, et de M. de Freycinet, président du Conseil devant le Sénat et devant la Chambre au moment de la dernière discussion du budget, en ce qui concerne le droit d'accroissement, avaient laissé quelque doute sur leurs mauvaises intentions dans l'esprit de certains conservateurs et de bon nombre de catholiques.

— Le gouvernement comprend enfin l'injustice de la loi d'accroissement, s'écriaient les uns.

— Il n'osera pas faire opérer la saisie du modeste mobilier de congrégations qui se consacrent au soulagement des malades et à l'éducation de malheureux orphelins.

Un peu plus, les partisans de la République conservatrice, les soutiens du groupe dit constitutionnel, auraient engagé tous les catholiques à tomber en admiration devant la grandeur d'âme des ministres républicains et à célébrer leur générosité en termes dithyrambiques.

Hélas ! il faut en rabattre.

M. de Freycinet et M. Rouvier, et tous leurs amis, ont tenté de faire croire que leurs intentions étaient modérées et qu'ils étaient décidés à entrer dans la voie de la pacification.

Leurs paroles étaient doucereuses, mais nous avons eu, malheureusement, maintes fois l'occasion de constater que, plus les républicains sont mielleux en paroles, plus ils préparent d'actions mauvaises.

Nous découpons, dans le *XIX^e Siècle*, la dépêche suivante qui, une fois de plus, prouve que les actes républicains ne répondent jamais aux paroles ni aux promesses républicaines :

« Bourg, 17 février.

« Hier matin, à huit heures, on a procédé à Marboz à la vente du mobilier des sœurs de Saint-Charles pour refus de payer le droit d'accroissement.

« C'est un garde de la commune qui, à la requête de l'huissier, a transporté les meubles sur la place. Comme c'était jour de marché, l'affluence était considérable.

« Les meubles, qui comprenaient des lits d'enfants, pensionnaires de l'école des sœurs Saint-Charles, ont été achetés par les habitants. »

Nous doutons que les sœurs de Saint-Charles aient fait chanter la *Marseillaise* à leurs petites orphelines, ni qu'elles les aient incitées à crier : Vive la République !

Les sectaires de la franc-maçonnerie ne reculent devant rien pour assouvir leur haine.

C'est avec joie qu'ils ont jeté dans la rue, avec les sœurs qui les soignaient avec dévouement, les pauvres orphelins.

C'est avec orgueil qu'ils ont vu enlever les modestes couchettes de ces enfants qui, le soir, grelottant de froid et souffrant la faim, auront encore prié pour leurs bonheurs.

— Voilà la religion dans toute sa beauté, mais voilà aussi la persécution dans toute son horreur.

Quel tort avaient les religieuses de Saint-Charles ? Celui de n'avoir pas de quoi exécuter

les termes d'une loi inique parce que les aumônes qu'elles reçoivent sont aussitôt distribuées aux malheureux !

Quel tort avaient les enfants confiées à leur garde ? Celui de n'avoir ni père ni mère pour les conduire au début de la vie ; celui d'être pauvres ; celui de prier Dieu pour leurs ennemis.

Et c'est pour cela que ces enfants et ces religieuses ont été jetées dans la rue.

La colère étreint l'âme devant ces méfaits.

Les républicains prétendent aimer le peuple et ils commencent à manifester cet amour en fabriquant des lois iniques contre des religieuses, contre des enfants !

Quels sinistres farceurs !

RICHARD SÉVY.

INFORMATIONS

LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Dans sa réunion d'hier, la Commission de l'armée a entendu les ministres de la guerre et de l'intérieur sur la question de l'approvisionnement des places fortes.

Le projet du gouvernement impose aux municipalités des places fortes de plus de 10,000 âmes, l'obligation d'entretenir des approvisionnements pour l'alimentation de la population civile pour deux mois.

La dépense est déclarée obligatoire.

La Commission, dans sa grande majorité, estime que cette obligation constitue pour les villes en question un véritable supplément d'impôt qu'elles paieraient seules, alors qu'il s'agirait cependant d'un véritable intérêt d'Etat.

La Commission voudrait que la dépense fût mise à la charge de l'Etat.

On mande de Rome, 17 février, au *Temps* :

« Le Pape a reçu, hier soir, l'évêque Freppel (sic) en audience de congé.

« Des informations très autorisées me permettent de démentir que le Pape doive publier un document, qui, sans infirmer la lettre du cardinal Rampolla, donne satisfaction aux catholiques français, dont M. Freppel a été le mandataire.

« La vérité est que quelques journaux publièrent, il y a une quinzaine de jours, la nouvelle que le Pape adresserait une encyclique aux catholiques français pour confirmer la lettre de M^r Rampolla à l'évêque de Saint-Flour. C'est cette nouvelle qui décida M. Freppel à partir pour Rome, afin d'empêcher la publication de cette encyclique. Arrivé ici, il fut tout étonné d'apprendre qu'il n'en avait jamais été question.

« Dans l'audience d'hier soir, M. Freppel effleura seulement la question du ralliement des catholiques à la République. Le Pape a déclaré qu'il avait fait ce qu'il devait faire, et que, pour le moment, il croyait devoir s'abstenir en donnant aux catholiques français le temps de réfléchir. »

En résumé, il n'y avait rien et il n'y aura rien : c'est ce que nous avons cru et annoncé, dès le premier jour, regardant sans émotion les publicistes fougueux à qui il plaît et il convient de s'emballer dans l'exploitation des fausses nouvelles.

Le *Monde* publie la dépêche suivante de Rome, 17 février :

« Dans la première audience accordée à M^r Freppel, le Souverain-Pontife a écouté avec la plus grande attention et accueilli avec les plus affectueux égards, mais à titre de renseignements, les observations présentées par M^r l'évêque d'Angers au sujet des questions actuellement soulevées parmi les catholiques. Hier soir, dans l'audience de congé, M^r Freppel aurait été invité par le Saint-Père à adhérer au programme que contient la lettre du cardinal Rampolla, afin que tout l'épiscopat observe la même attitude dans les circonstances présentes. »

Le *Matin* publie la dépêche suivante de Rome 17 février :

« M^r Freppel, que la presse faisait partir précipitamment après un échec complet, restera encore quelques jours à Rome. Dans une conversation qu'il a eue ce soir avec un journaliste, il le pria de démentir la nouvelle qui le représentait comme ayant été chargé de présenter au Pape une adresse signée de soixante députés monarchistes.

« Il a eu hier une seconde audience du Pape, qui a duré une heure et demie, et au cours de laquelle Léon XIII lui a confirmé le profond et sincère désir de l'Eglise de vivre en complète harmonie avec tous les gouvernements, le Vatican ne devant pas se mêler de la politique intérieure des différents pays. Mais le Saint-Père aurait ajouté textuellement :

« Nous n'avons jamais eu l'intention de contraindre les catholiques français de se prononcer pour telle forme de gouvernement, nous leur laissons pleine et entière liberté. »

Il serait superflu de revenir sur les nombreux démentis infligés au récit que M. de Bonnefon a cru devoir faire dans le *Figaro*, d'une audience qu'il n'avait pas eue.

Le *Figaro* disait aussi récemment que le Pape allait intervenir publiquement dans le débat soulevé par M. Pion. Avant-hier, le même journal publiait une dépêche de Rome disant que « le Pape n'a jamais eu pareille intention ». »

Les mêmes propagateurs de nouvelles avaient répandu le bruit que le P. Monsabré avait été reçu par le Pape et qu'il revenait en France chargé d'une mission par Léon XIII, dans le sens des projets de M. Pion. Une nouvelle dépêche de Rome, publiée partout, dit que le P. Monsabré « n'a reçu aucune mission du Pape ». »

TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE

Le docteur Bernheim a renouvelé lundi les expériences du traitement de la tuberculose par la transfusion du sang de chèvre.

Il a opéré sur cinq jeunes femmes ; celles-ci ont supporté parfaitement la transfusion de 200 grammes.

Le docteur Bernheim a présenté ensuite trois malades qui ont reçu vendredi une première transfusion de sang de chèvre, dont une jeune fille et deux hommes. Tous les trois déclarent qu'il se sentent plus forts.

Nous relevons dans le *Soleil* la note suivante, que nous trouvons bonne à reproduire et à répandre :

« Une pauvre femme doit 59 francs ; l'échéance arrive, elle ne peut pas payer. Voilà les huissiers en campagne ; l'avoué rédige son mémoire, l'avocat parle, le tribunal juge : total 778 francs. C'est pour rien ! Elle va trouver son député, lui conte son affaire et le supplie de la protéger contre toute cette justice qui lui semble fort injuste. L'autre examine les mémoires de l'huissier et découvre qu'il a multiplié les frais inutiles, enflé les autres et arrondi ses chiffres pour arriver à ce beau total de 778 francs. Elle sait maintenant qu'on l'a fort exploitée ; je pense qu'elle s'en doutait un peu, mais ce qui l'intéresse, c'est surtout de savoir si elle devra payer tout ce qu'on lui réclame. Elle devra payer ; mais qu'elle se console, son député rédigera une proposition de loi. »

UN BANQUIER EN FUITE

Les scellés apposés chez le banquier Berneau-Macé ont été levés.

Un serrurier a dû ouvrir le coffre-fort. On a trouvé des billets de banque, presque tous de cent francs, formant un total de 498,600 francs. L'or donnait un total de 34,400 francs. Enfin, la monnaie d'argent s'élevait à environ 1,300 francs. Soit un total de 530,300 francs.

L'ouverture du coffre-fort loué par Berneau au Crédit lyonnais a eu lieu. On y a trouvé une grande quantité de titres et de valeurs.

Le tout représente environ un million.

On peut dès maintenant évaluer l'actif laissé par Berneau à deux millions environ.

L'inventaire a continué. Les dix-huit mille dossiers de la Banque Macé ont été transportés chez M. Lissoty, rue Saint-André-des-Arts.

On va établir le compte des sommes reçues, de l'argent retrouvé et de celui réexpédié aux clients. On saura ainsi le chiffre de ce qu'a emporté Macé dans sa fuite.

Ce travail prendra au moins un mois et demi.

ÉTRANGER

LE CONFLIT ANGLO-PORTUGAIS

On nous télégraphie de Londres que les négociations anglo-portugaises sont en très bonne voie. L'accord entre M. Cecil J. Rhodes, premier ministre du Cap, et Lord Salisbury, premier ministre d'Angleterre, sur la base de concessions à faire au Portugal, a eu raison des plus grosses difficultés. Le voyage de M. Bartissol à Londres et l'action qu'il intente contre la Compagnie britannique Sud-Africaine ne sont pas indifférents aux résultats que l'on annonce comme très prochains, une entente à l'amiable entre le Portugal et l'Angleterre du côté du Zambèze.

Un duel du pistolet vient d'avoir lieu, dans les environs de Saint-Petersbourg, entre deux lieutenants du régiment Pavlovski, de la garde impériale, le prince Wadolski et M. Lomonosof. Ce dernier a été grièvement blessé et est mort quelques heures après le duel. La rencontre avait été décidée à la suite d'une alter-

cation entre les deux adversaires au cours d'un banquet.

M. Lomonosof, qui était un descendant du grand poète russe du dix-huitième siècle, avait le pressentiment de sa mort. En se rendant sur le lieu de la rencontre, il dit à ses témoins : « C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort de notre grand poète Pouchkine, qui fut tué en duel ; je sens que j'aurai le même sort, car je porte aussi un nom littéraire. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 février 1891.

Le marché est assez actif, mais les mouvements restent limités à quelques valeurs et l'ensemble des cours ne varie pas. Le 3 0/0 fait 95.70 ; le 4 1/2 0/0 105.15.

La Banque de Paris donne lieu à de bonnes transactions à 844, soit une hausse de 4 fr. Le Crédit Lyonnais termine également en progrès à 828.

La Banque d'Escompte conserve une fermeté très justifiée à 535. On cote le Crédit Foncier 1,287 après 1,290.

La Banque Russe et Française s'échange à 385, en attendant de plus hauts cours qu'on prévoit à bref délai.

Le Crédit Mobilier, toujours recherché, se négocie en reprise à 430. La Société Générale reste sur les cours d'hier à 515.

L'obligation du Jardin d'Acclimation progresse à 498.25. On ne serait nullement surpris de voir un titre rapportant 5 0/0 net atteindre et même dépasser le pair.

Les Chemins Portugais poursuivent leur mouvement de reprise à 520. Les obligations conservent également un bon courant d'achats.

L'assemblée générale de la Société d'Etudes du pont sur la Manche aura lieu demain à Londres. L'affaire va inévitablement passer de la période d'études à la période d'activité.

Nous apprenons que l'emprunt de la Ville de Tunis qui a eu lieu le 17 courant sous le patronage de la Société Marseillaise et du Crédit Foncier de Tunisie a été couvert trois fois trois quarts.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine, toujours en grande faveur, se traite à 61. La distribution d'un acompte de dividende sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration d'ici quelques jours.

Les Chemins Economiques sont à 429.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Incendie au Pont-Fouchard

Le feu s'est déclaré hier soir, vers 11 heures, au Pont-Fouchard, dans une maison appartenant à M. Bouchereau, couvreur.

Le corps de bâtiment qui a été la proie des flammes et dont il ne reste que les quatre murs est perpendiculaire à la maison principale, construite sur la grande route. Il est isolé de deux côtés. Dans sa partie sud est adossé un hangar appartenant à M. Davy, boulanger, sous lequel sont emmagasinés 3,000 fagots de bourrées.

Le vent soufflait de l'est et renvoyait les flammes du côté de ces fagots.

On ignore absolument la cause de cet incendie. M. Bouchereau était couché depuis une heure, lorsqu'il fut réveillé par le bris de verre et le pétilllement des ardoises. Une des premières personnes qui s'est aperçue de ce sinistre est M. Taveau qui s'est porté sans retard au secours des incendiés. Mais déjà tout le premier étage et la toiture du bâtiment, sur une longueur de plus de dix mètres, étaient en feu.

Les premières flammes semblent s'être montrées au premier étage, dans la partie Est de la maison et dans une chambre contenant plusieurs hectolitres de charbon de bois.

Aussitôt l'alarme donnée par les voisins, la pompe de Bagnaux est arrivée. M. Taveau, qui, dans cette circonstance, a montré beaucoup d'intelligence et de courage, l'a fait diriger et mettre en batterie dans la cour du boulanger pour préserver les bourrées. Le plus grand danger était de ce côté, et M. Taveau l'a si bien compris que, monté sur le toit du hangar, au-dessus des bourrées, il a été assez heureux pour éteindre des flammes qui, à trois reprises différentes, passaient à travers les fissures du mur et commençaient à envahir les fagots. C'est donc grâce à son initiative et à l'activité montrée par les habitants de Bagnaux que le bois de M. Davy est intact. M. Hémond lui-même, qui à plusieurs mille mètres cubes de sapin à quelques pas de là, en a été quitte pour la peur, ainsi que les pensionnaires de la maison de santé.

Pendant que ces premiers secours étaient organisés à Bagnaux, quelques retardataires dans les rues de Saumur prévenaient la police qu'un incendie, qui paraissait assez considérable, se déclarait à Bagnaux.

M. Bougreau, agent de police, de service pour la nuit, monta en voiture et alla s'assurer de ce qui se passait. En voyant les proportions que prenait ce sinistre, il revint en toute hâte prévenir M. le Sous-Préfet qu'il rencontra rue de Bordeaux et qui lui donna l'ordre de faire battre la générale et de sortir les pompes.

Les officiers de la compagnie de pompiers furent réveillés vers minuit et partirent aussitôt avec la pompe du théâtre et plusieurs caporaux et sergents. La pompe n° 4 du collège est aussi partie.

Ce renfort a été d'un grand secours à l'impuissance de la pompe de Bagnaux qui ne pouvait seule arrêter les flammes. Déjà le feu arrivait à la maison principale.

La pompe du théâtre a attaqué le feu dans la cour de M. Davy, sous les ordres du lieutenant Maurat, et a conjuré le danger par un jet d'eau plongeant. A deux heures, on était maître du feu.

Nous avons dit que tout était brûlé et qu'il ne restait que les quatre murs de la maison.

M. Bouchereau avait emmagasiné dans ses chambres beaucoup de linceuls et des voliges ; il y avait aussi du linge, des noix, des outils de couvreur et de ferblantier. De tout cela il ne reste pas trace. Dans une chambre du premier étage était le mobilier d'une femme, M^{me} Gaignard, domestique chez M. Chipault, tripièr, rue de la Tonnelles. On a pu sauver la plus grande partie de ses meubles et de son linge, mais le tout est bien endommagé par l'eau.

On a dit que le feu avait dû être mis par une lessive que M^{me} Bouchereau chauffait hier. Ceci ne semble pas exact, car la buanderie est entièrement séparée par la cour de la maison incendiée.

Les dégâts sont couverts par une assurance à la Mutuelle du Mans.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

M. Cottineau, M. Liénard et les agents de police Bougreau et Boudier, ainsi que la gendarmerie, sont restés sur les lieux du sinistre jusqu'à ce que tout danger ait disparu.

LA CONFÉRENCE DE M. DE BERNOFF

Hier soir, M. Michel de Bernoff a donné à la salle de la Mairie — et non au théâtre comme il nous l'avait dit — la conférence annoncée. Le public était nombreux, moindre cependant qu'il eût pu être, si cette soirée avait été précédée de plus de publicité, et surtout si on avait pu supposer qu'il y aurait une étude de mœurs des plus instructives.

M. Michel de Bernoff est un jeune Russe qui a beaucoup vu, beaucoup voyagé dans son pays et a beaucoup appris ; mais il veut savoir davantage et dans ce but sans doute il parcourt la France. Le jeune étranger s'est excusé de l'imperfection de son langage, car il n'y a que dix-neuf mois qu'il réside chez nous, et on ne peut que le féliciter de son aptitude à s'assimiler notre langue et à en surmonter les difficultés.

Le conférencier a commencé par faire l'énumération des diverses peuplades qui composent le vaste empire russe. Il s'est étendu sur les Finlandais, les Suédois, les peuples de la Baltique, les Polonais, et a parlé du Caucase. Cette dernière région n'est pas la moins intéressante, mais c'est la moins connue parce qu'elle est encore dépourvue de voies de communication. Ses indigènes se distinguent par leur bravoure, leurs aptitudes guerrières. La cavalerie russe se recrute parmi les Circasiens, et les estime ses plus solides cavaliers.

La Finlande et le nord de la Russie semblent lui être le plus connus, et pour les Polonais il n'a pas toujours été très tendre. Du reste, l'orateur a fait connaître beaucoup des vertus de ses compatriotes, et n'a pas dissimulé qu'au milieu de tant de qualités, ils se livraient tous à l'alcool d'une façon désespérante.

Cependant l'homme est respectueux de l'autorité, religieux ; la femme est fidèle, honnête, vertueuse, elle ne manque pas d'instruction et pousse elle-même assez loin les études de ses enfants.

La religion est orthodoxe. Ils ne reconnaissent pas d'autre pape que leur empereur — ce que tout le monde sait.

Leur clergé est divisé en deux catégories, le blanc et le noir, qui correspondent au clergé séculier et au clergé régulier. Chez le Russe, celui-ci est tenu au célibat, le premier peut se marier, mais une seule fois.

Il est fâcheux que l'orateur ne se soit pas étendu davantage sur les mœurs en général et sur ses observations ethnographiques ; il s'est lancé parfois dans des anecdotes, des dictons populaires qui n'ont pas toujours intéressé l'auditoire. Il faut tenir compte que le conférencier est Russe et qu'il subit l'influence du genre de sa nationalité qui, dans le détail, s'écarte sensiblement de celui des Français.

L'orateur a parlé ensuite de son souverain, de la famille impériale. Puis, devant un auditoire comprenant une partie de l'état-major de l'Ecole de cavalerie et des officiers de l'armée française, il s'est étendu sur la formation de l'armée russe et sur les diverses Ecoles militaires de ce pays, principalement sur l'Ecole des cadets, dont il semble avoir été un des brillants sujets.

M. de Bernoff, pour faire sa conférence, était revêtu de l'élégant costume national en velours rouge avec parement or. C'est le rouge, nous a-t-il dit, qui est la couleur favorite dans son pays, pour les hommes et pour les femmes, et à un tel point que, pour désigner un beau garçon ou une jolie fille, on dit un garçon rouge, une fille rouge.

Avant de lever la séance, il s'est de nouveau excusé de l'imperfection de son langage, et a remercié l'assistance de son attention bienveillante et de sa sympathie.

De chaleureux applaudissements ont couvert les dernières paroles de l'orateur et du représentant de la nation amie de la France.

La « France Prévoyante »

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Puisque la question de charité est à l'ordre du jour, permettez-moi deux mots au sujet de la charité bien ordonnée : celle qui consiste à économiser, chacun suivant ses moyens, en prévision des surprises de l'avenir. C'est à elle que nous devons de pouvoir concourir à des manifestations de générosité semblables à celle dont Saumur vient de donner un si noble exemple. Pour récolter il faut semer. Ah ! si tous les travailleurs comprenaient que l'esprit d'ordre et d'économie peut seul engendrer le bien-être et par suite celle

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

L'intelligence rebelle de Jérôme avait peine à suivre le fil de ces déductions, son amour-propre se refusait à admettre le rôle de dupe qu'on lui attribuait ; cependant il était troublé, inquiet. Avrial continua :

— Il savait que votre témoignage aurait pesé d'un poids léger contre le sien ; mais lui aussi avait peut-être, pour d'autres motifs encore, peur de vous. C'est près d'ici qu'un étranger périt un jour de chasse ; n'en a-t-il jamais été question entre vous ?

— Une seule fois, et je le regrettais en voyant le chagrin que je lui causais. C'était lui qui avait amené son ami ici. Il était la cause involontaire de sa mort et ne pouvait se la pardonner. Je compris la maladresse que j'avais faite en lui rappelant un si cruel souvenir, et je lui promis que jamais je ne parlerais plus de ce triste événement. C'est malgré moi que je manque à ma parole ; je n'ai rien d'ailleurs à vous apprendre, puisque j'arrivais auprès de vous juste au moment où le coup partit

à une centaine de mètres.

Avrial examina attentivement le contrebandier et demeura convaincu que son langage était sincère, qu'il plaignait Maurice sans le soupçonner.

— Vous avez raison, dit-il ; il faut tenir votre parole et garder le silence. Maurice a pour père le plus honnête homme que je connaisse ; mais son influence vous est funeste, je vous aiderai à vous y soustraire.

III.

Dans l'après-midi, Avrial s'enfonça dans le bois. Ce fut avec une sorte de charme mélancolique qu'il retrouva le sentier bordé de fougères et de digitales, la roche couverte de saxifrages, le grand hêtre sous lequel il était venu si souvent lire et rêver au gazouillement des oiseaux. Les géants de la forêt comme les arbrisseaux murmuraient à son oreille quelques évocations du passé, réveillaient des souvenirs qui sommeillaient dans un coin de sa mémoire ; il arriva ainsi à la lisière du bois. Le chemin vicinal déroulait à quelques pas ses sinuosités jaunâtres ; une femme à cheval lui apparut dans le lointain. A mesure que la distance diminuait entre eux, il lui semblait la reconnaître. C'était bien Marthe qui approchait ; il

s'avança jusqu'au bord de la route.

— Madame de Carental, dit-il, veut-elle permettre à un ami des anciens jours de lui présenter l'expression de son dévouement ?

Au timbre de cette voix bien connue, les yeux de la jeune femme manifestèrent de la joie, mais elle n'éprouva pas cette émotion que provoque ordinairement la vue d'une personne dont on s'est cru séparé pour toujours. Avrial saisit la nuance ; il crut remarquer dans son maintien étudié, un peu hautain, la réserve de quelqu'un qui raisonne ses impressions. A sa prière, elle poussa son cheval sous les arbres et, quand ils furent à quelque distance de la route, derrière un rideau de broussailles qui les abritait contre les regards des passants, elle sauta légèrement à terre. Il était plus ému qu'elle, et ce fut d'une voix attendrie qu'il évoqua les fraîches images du passé, scènes tour à tour gaies et tristes qui, à l'âge de la maturité, éveillent en nous de mélancoliques pensées, Marthe subissait le charme de ses paroles, et s'efforçait de n'en rien laisser paraître sur sa belle et orgueilleuse figure.

Après quelques mots consacrés à son absence, Avrial reprit :

— Il y a bien longtemps que je ne vous ai

vue, et vous m'apparaissez dans tout l'éclat de votre beauté. Votre teint a conservé sa fraîcheur, vos yeux ont toujours ce rayonnement que l'on admirait autrefois ; mais en retrouvant sur vos traits cette nuance d'impérieuse hauteur que je connais bien, j'ai peur que vous ne soyez peu disposée à écouter les conseils d'un ami.

La physionomie de la jeune femme semblait justifier ses craintes ; elle promenait sur la mousse l'extrémité de sa cravache et en fouettait les tiges de fougères avec des signes manifestes d'impatience. Il ne parut pas s'en apercevoir et continua :

— Dès votre enfance, habituée à voir toutes les volontés abdiquer devant la vôtre, épiquée d'éloges et d'hommages, vous preniez plaisir à braver les avis ; ce fut dans un de ces mouvements de révolte que vous avez épousé un homme dont vous auriez pu être la fille. Ce mariage ne fut pas heureux, et lorsque la mort vous enleva ce compagnon d'une seule année, vos regrets ne pouvaient être bien amers. Aujourd'hui, vous vous disposez à vous remarier.

Le silence d'Avrial sollicitait une réponse, Marthe resta muette ; ses regards l'invitaient

émancipation si désirée, moins grande serait la misère et moins fréquents les appels à la générosité publique.

» C'est dans cet esprit que de nombreuses sociétés ont été fondées depuis quelques années. Toutes ont le même but : favoriser l'épargne et créer à l'homme prévoyant, par des capitaux qui, la plupart du temps, disparaîtraient en dépenses inutiles, un revenu convenable après un certain nombre d'années déterminé. Notre ville a suivi le mouvement général. Nous avons vu se fonder et croître d'abord les *Prévoyants de l'avenir*, puis le *Sou quotidien*. Aujourd'hui c'est la *France Prévoyante* que nous venons signaler à vos lecteurs. Fondée en 1886, elle possède actuellement un capital dépassant un million et demi. Par son intermédiaire on peut devenir rentier au bout de quinze ans en versant un franc par mois et par part. Chaque personne peut souscrire à plusieurs parts, cinq au maximum, soit cinq francs par mois : ce qui le rend accessible à toutes les bourses. En tenant compte de l'énorme progression de la société, des intérêts composés, des amendes, de la mortalité, des intérêts des sommes versées pendant quatorze ans par les sociétaires des années suivantes, de la gratuité des fonctions, la rente servie à chaque sociétaire sera relativement très élevée. Les fonds sont placés sur l'État avec le contrôle du conseil d'administration, du conseil de surveillance et de tous les sociétaires.

» Peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que son but est purement philanthropique. Comme l'indique son titre, elle fait appel à tous les Français soucieux de leurs intérêts, les invitant à se grouper et à concourir à la richesse nationale par l'épargne individuelle.

» Le nombre des adhérents atteignant déjà un chiffre respectable dans notre ville, un comité subdivisionnaire est en voie de formation. Des relations suivies s'établiront donc avec l'administration centrale, ce qui favorisera la bonne gestion et le développement de la *France Prévoyante* à Saumur.

» N... G. »

PRONOSTICS POUR L'ÉTÉ PROCHAIN

On pouvait se demander tout au moins si les années à jeudi étaient favorisées au point de vue météorologique. En général, sont-elles chaudes, sèches ou pluvieuses ?

Nous l'avons recherché : un certain nombre ne présentent aucun caractère bien défini ; cependant beaucoup d'entre elles, quand elles ont été précédées d'hivers rigoureux comme celui de 1890-1891, ont été suivies d'étés secs et chauds.

Ainsi 1885, 1879 surtout, puis, d'après les relevés d'Arago, 1866, 1829, année où la Seine fut prise du 17 janvier au 17 février, etc.

Si l'on a la hardiesse d'en inférer quelques probabilités pour 1894, on pourrait timi-

demement à continuer.

— Vous devez vous remarier, Marthe, reprit-il, et c'est Maurice Marsolier que vous proposez d'épouser.

— Ah ! répondit-elle avec un accent railleur, en attendant qu'il vous plût de sortir de la tombe imaginaire où vous étiez descendu, votre pensée daignait s'enquérir de moi ?

— J'ai fait mieux, Marthe, j'ai dérobé le secret de vos entretiens ; j'étais hier auprès de votre fenêtre, j'ai tout entendu.

— Permettez-moi de vous féliciter du rôle auquel votre sollicitude pour moi a bien voulu descendre.

— Ma sollicitude, vous avez raison, elle était en éveil pour vous empêcher de courir à votre perte.

— Épargnez les grands mots, et dites-moi pourquoi ce mariage n'est pas de votre goût ?

— Je pourrais faire le procès de la jeunesse de Maurice et y trouver mille motifs suffisants pour vous éloigner de lui. Je me borne à vous demander si vous voulez mettre votre main dans la main d'un meurtrier ?

Marthe eut un mouvement d'horreur qu'elle reprima aussitôt.

— C'est le corps de réserve que vous faites

dement en conclure que nous aurons un bel été, assez sec, pas pluvieux, avec de la chaleur.

Après la période froide, la période chaude. Les étés sont froids depuis 1883. Et le mois de décembre 1890 n'a été surpassé en froid depuis 1757 que par les mois lunaires de 1829, 1840 et 1879.

Cela nous changerait un peu d'avoir un bel été et ne serait désagréable à personne.

ANGERS. — M. Vuillaume, sous-inspecteur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Angers, est nommé inspecteur à Orléans.

Nous adressons à M. Vuillaume nos compliments pour l'avancement qu'il vient d'obtenir. Il laissera à Angers des regrets parmi les nombreux amis que son aménité lui avait acquis, et surtout parmi les membres de la Société de gymnastique et de tir, dont il était l'un des plus zélés promoteurs. (*Union de l'Ouest.*)

M. Gigout, attaché du cabinet de M. le préfet de la Somme, a été nommé chef de bureau du cabinet de M. le préfet de Maine-et-Loire, et installé le 16 février.

Par décision ministérielle du 15 février 1891 :

M. Tampé, capitaine au 20^e régiment de dragons, est désigné pour occuper un emploi de son grade au 1^{er} régiment de cuirassiers.

M. de Pierres, sous-lieutenant au 4^e régiment de cuirassiers, est désigné pour occuper un emploi de son grade au 28^e régiment de dragons, par permutation pour convenances personnelles avec M. Doublat.

« LOHENGRIN » A NANTES

On lit dans *l'Anjou* :

« *Lohengrin* doit être joué à Nantes samedi prochain. Si donc, par suite de la mauvaise humeur peu justifiée d'une cantatrice de grand talent que nous ne voulons pas nommer, la première représentation de l'opéra de Wagner sur notre scène se trouvait retardée, Angers n'arriverait qu'en troisième ligne, devancé par Rouen et Nantes.

» Voyons, Mademoiselle X..., un bon mouvement ! Vous ne voudrez pas infliger à notre ville cette humiliation. N'opposez pas un cœur de rocher aux vœux des dilettantes angevins. Chantez *Lohengrin* au jour fixé et ce n'est pas nous qui vous ménagerons les bravos ! »

Modes de printemps

Tout est au long en ce moment. Taille longue, jaquette longue, manches longues, chaînes longues, etc. Il semble que toutes les femmes aient peur de s'élargir en quelque chose. Aussi fait-il bon être maigre, très maigre même, pour avoir en cet instant le vrai cachet de la mode.

Cependant, il y a des femmes assez indépendantes, et elles ne sont pas rares dans le monde très élégant, au contraire, qui aiment mieux suivre leur goût et ne porter que ce qui leur va très bien ; et pour celles-là les jaquettes courtes sont encore très employées, et les manches ne se croient pas obligées de venir recouvrir une partie de la main.

Disons bien vite, pendant que nous y pensons, que cette indépendance va aussi jusqu'à couper, pour la rue, la traîne de sa robe. Les jupes n'ayant presque aucune garniture dans le haut sont, au contraire, toutes très garnies dans le bas. Ces garnitures consistent surtout en appliques, entourées ou brodées par un léger galon d'or, et l'applique, souvent de même étoffe que la jupe, est en nuance plus claire ou en couleur plus éclatante. Avec cela et une jaquette à longues basques rapportées, la toilette est faite.

Il se prépare, pour le printemps, des étoffes charmantes en lainage fin et souple comme un tissu de soie. Ce sont toujours les nuances claires qui dominent, ou dans les teintes neutres qui forment certains fonds, des tons atténués très doux.

Nous remarquons, dans la note dominante, les rayures très variées dans leurs dispositions. Les unes droites, fines et rapprochées, se détachent en toutes couleurs sur un fond clair, blanc, ivoire, bleu pâle ou vert à peine teinté. Cette étoffe, très jeune, destinée à faire de coquets costumes absolument nouveaux, colorée en arc-en-ciel, a pris ce nom très approprié à son aspect.

Une autre, d'un gris très joli, zébrée de rayures serpentes ton sur ton, a pris le nom légendaire de « *Cadet Roussel* » ; puis, il y a le « *vermicelle* », petit dessin en toutes nuances, dont le nom indique l'effet ; puis des raies larges de trois à quatre doigts, faites de rayures intercalaires poilues, dont la petite frange soyeuse a bien un centimètre. Ces rayures sont de différentes couleurs et font un ensemble ombré ou dégradé.

On ne pourrait citer, dans ces genres différents, toutes les fantaisies créées par le mélange original des couleurs. Tous les goûts peuvent être satisfaits, ainsi que les exigences du teint ou de la couleur des cheveux. Une gracieuse nouveauté en lainage, et dont l'effet est remarquable comme cachet dans le drapage du costume, est l'étoffe appelée « *pistole* », à cause des grandes pastilles en forme de pistoles qui sont semées, espacées sur le fond uni. Ces pistoles, brochées en relief, contiennent une variété infinie de nuances : vert, rouge, bleu, brun, violet, que sais-je encore, qui se fondent dans un ensemble très harmonieux.

Avec ces nouveautés printanières, on emploiera certainement les rubans, les galons, mais surtout et avec un grand succès les broderies blanches ou écruées, dont on fera des

éprouvez donc un bien grand besoin de justifier Maurice à vos propres yeux ?

— Maurice ! qui vous dit que je songe à lui ?

— Si ce n'est pas à lui, ce serait donc à moi ?

Marthe ne répondit pas. Il resta un instant interdit, confondu.

— Moi, moi, dit-il enfin avec tristesse. Ah ! je ne méritais pas une pareille offense. Vous avez beau torturer votre raison pour entourer le drame de circonstances qui en dissimulent l'horreur, le bon sens proteste, mon honneur se révolte et je tiens à vous détromper ; laissez-moi donc vous rappeler les faits.

— J'aurais mauvaise grâce à ne pas écouter religieusement un récit apporté de si loin.

La voix de Marthe avait un accent ironique, il était facile de voir qu'elle était décidée à ne pas se laisser convaincre.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 19 février : *La Cagnotte, La Périchole.*

basques rapportées ne couvrant que la hanche, des poches, des pointes de ceinture, des ornements de manches, des empiècements, des cols, des bretelles, etc., etc.

Une seule boîte a suffi !

La Chapelle-Enchérie (Loir-et-Cher), le 14 mars 1890. — Atteinte de surdité, souffrant jour et nuit, avec un bourdonnement insupportable dans le cerveau, je me suis décidée à employer vos **Pilules Suisses** ; une seule boîte à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir.
(Sig. lég.)
Veuve OURY-SOURIOU.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 19 février, 12 h. 50.

L'impératrice Frédéric est arrivée à Paris cette nuit, à minuit ; elle est descendue à l'ambassade d'Allemagne.

Dans une réunion socialiste tenue hier soir à la salle Léger, on a nommé une commission de 25 membres chargée d'organiser la manifestation du 1^{er} mai à Paris et dans les départements.

HAVAS.

Théâtre de Saumur

MUSIQUE MUNICIPALE

Jeudi 19 Février, à 8 heures du soir, deuxième Concert d'hiver donné aux Souscripteurs, avec le concours de M^{lle} BALDO.

Programme

1. Grand duo du *Chalet*, basse et alto : Musique Municipale.
2. Arioso du *Prophète* (Meyerbeer) : M^{lle} Baldo.
3. *Faust*, caprice de concert pour flûte : M. Buysse.
4. *Le Boléro de l'Étudiant* (Lhuillier) : M. A.
5. *Martha*, fantaisie de Flotow : Musique Municipale.
6. *Hai lulli*, mélodie : M^{lle} Baldo.
7. Fantaisie mélancolique de Reicheit : M. Buysse.
8. *Monsieur Tranquille* : M. A.
9. Air de la coupe de *Galathée* (V. Massé) : M^{lle} Baldo.
10. *Les Abeilles*, polka pour deux pistons : Musique Municipale.

MARCHÉS

VIHIERS, 11 février

Froment, 1^{re} qualité, 20 fr. l'hectolitre ; 2^e qualité, 19 50. — Seigle, 14 50. — Orge, 12 fr. — Avoine, 1^{re} qualité, 10 fr. — Pommes de terre, 4 fr. — Blé noir, 10 25. — Jarosse, 13 fr. — Vesceau, 12 75. — Foin, 1^{re} qté, 38 fr. les 500 kil. — Paille de froment, 25 fr. — Beurre, 2 20 le kil. — Œufs, » 90 la douzaine. — Trèfle, 88 fr. les 100 kil. — Luzerne, 85 fr. les 100 kil. — Poulets, 3 50 la couple. — Bœufs sur pied, le kil., » 60. — Veaux, le kil., » 40. — Porcs, le kil., » 45. — Moutons, le kil., » 70.

CHOLET, 14 février

Froment, 1^{re} qualité, l'hect., 25 fr. — Avoine, nouv., 8 50. — Pommes de terre, l'hect., 4 fr. — Haricots, l'hect., 18 50. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, » 95. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 40. — Foin, les 100 kil., 8 40. — Paille, 4 fr. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr. — Bœufs gras, amenés 555, vendus 546, poids 650, prix » 75. — Vaches grasses, a. 156, v. 150, p. 450, p. » 66. — Bœufs maigres, a. 27, v. 18. — Vaches maigres, a. 36, v. 28. — Veaux, a. 9, v. 9. — Moutons, a. 38, v. 38. — Porcs, a. 147, v. 133. — Cochons de lait, a. 8, v. 7.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

OUTILLAGE POUR AMATEURS

et INDUSTRIELS

Fouritures pour le découpage

FABRIQUE de TOURS et SCIENS-MÉCANIQUES

OUTILS DE TOUTES SORTES • BOITES D'OUTILS

TIERSOT, 214, rue de Gravelles, 16, Paris

HOUS CONCORDES 1890

Le Tarif-Album (258 pages, 600 grav.) franco contre 0^{fr} 65.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 6 décembre 1890, enregistré,

Entre M^{me} Clémence Thomazeau, marchande de chaussures, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire), épouse de M. Henri Schaefer, cordonnier, et ce dernier, sans domicile ni résidence connus en France,

Il appert : Que le divorce a été prononcé au profit de M^{me} Schaefer contre son mari.

Saumur, le 19 février 1891.

Pour extrait,
André POPIN.

Assistance judiciaire; décision du 24 avril 1890.

A VENDRE

FOIN première qualité

Plants de Grolet

S'adresser à Louis BAGNET, garde au château de Saint-Florent.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René

SAUMUR

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (863)

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

JEUNE HOMME 28 ans, disposant de quelques heures par jour, demande à faire des

ÉCRITURES ou TENEUS de LIVRES
Bonnes références. Écrire G. V. S., poste restante, à Saumur. (100)

APPRENTI de 13 à 16 ans est demandé à l'Épicerie parisienne, 33, rue d'Orléans. (137)

A louer présentement

MAISON AVEC JARDIN

Située au Clos-Bonnet

S'adresser à M. LECLUSE, Saumur, ou à M. BUREAU. (114)

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

M Gaston BAZILLE,

propriétaire, ANCIEN SÉNATEUR, Grand-Rue, n^o 11, à Montpellier, vend à de très bonnes conditions, boutures et racines des divers Riparia, Gloire, Tomenteux, etc., des Vialla, Solonis, Rupestris, Jacques, des Saint-Sauveur, plants d'Aurette, et de tous les Hybrides Bouschet, provenant exclusivement de son domaine de Saint-Sauveur.

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES
Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	43 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	53 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »

VINS BLANCS (droits payés)

Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0.....	95 72	1892 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz.....
3 0/0 1891.....	94 15	1580 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500
3 0/0 amortissable.....	96 20	1090 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000
4 1/2 1883.....	105 —	1466 25	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série.....
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		615 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots.....
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	560 —	2457 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500.....
— 1865 4 0/0.....	539 —		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1869 3 0/0.....	422 —		Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	Emprunt russe 1862 5 0/0.....
— 1871 3 0/0.....	412 —		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	— 1889 4 0/0.....
— 1875 4 0/0.....	540 —		Midi 3 0/0 ancien r. à 500.....	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série.....
— 1876 4 0/0.....	538 50		Nord 3 0/0 r. à 500.....	— 2 ^e
— 1886 3 0/0.....	418 —		Orléans 3 0/0 anc. r. à 500.....	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
Bons de liquidation.....	523 —		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500.....	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500
				517 50

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23	
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51	
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13		5 54	
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 4	
Vernantes	11 43			3 30	8 »			6 14	
Blou	11 54			3 41	8 10			6 24	
Vivv	12 2			3 49	8 17			6 31	
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11	
(départ)		8 34	10 37					6 50	
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3	
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49		7 9	
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56		7 17	
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thomars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort				3 58	4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39		5 13	6 40
Niort	5 25			9 42	10 51		2 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11	7 11	5 3
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44		
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12	
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5	
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 40	7 35	
Angers dt.	10 47	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. Direct mixte matin
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 23	5 46	8 11	11 39	3 30	6 8
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6
(départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39
La Ménitrie	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 24	10 41	1 54	4 57	8 32
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12 53

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Expr. matin	Omn. matin
Saumur	5 30	1 20	7 20		7 15	10 25
Vivv	5 43	1 40	7 34		7 31	10 46
Langeais	5 55	2 1	7 48		7 52	11 13
Jumelles	6 7	2 23	8 1		8 9	11 32
Baugé	6 22	2 49	8 19		8 24	11 51
Clefs	6 39	3 17	8 38		8 37	12 14
La Flèche	6 52	3 35	8 52		8 50	